

# Statistique sur les dépenses d'assurance maladie

Journal des évènements



CNAMTS

## SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. ANNÉE 2016.....	4
JANVIER-16 .....	4
FÉVRIER-16.....	6
MARS-16 .....	7
AVRIL-16 .....	7
MAI-16 .....	7
JUIN-16 .....	8
JUILLET-16 .....	8
AOÛT-16 .....	8
SEPTEMBRE - 16 .....	8
OCTOBRE - 16.....	8
NOVEMBRE - 16 .....	9
DÉCEMBRE - 16 .....	11

## **1. Introduction**

Ce document présente l'historique des ajouts de prestations ou révisions de nomenclatures ou de corrections effectuées sur les séries en date de soins ou en date de remboursement.

## 2. Année 2016

Date	Ajouts/ Modifications/ Errata	Statistique mensuelle en date de remboursement	Statistique mensuelle en date de soins
<p><b>Janvier-16</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dont reversement du coefficient prudentiel</li> <li>• Contribution du Régime Général à la Dotation des ARS pour le Financement du FIR</li> </ul> <p>A partir de janvier 2016, les ARS financent, en gestion directe, les établissements au titre du fond d'intervention régional (FIR) à partir d'une contribution globale de l'assurance maladie.</p> <p>A l'exception de la prise en charge des prestations par les CPAM/CGSS au titre :</p>	<p><u>ETABLISSEMENTS DE SANTE PRIVES</u></p> <p>Ajout ligne : Dont reversement du coefficient prudentiel Dans les postes (OQN Psychiatrie et OQN SSR)</p> <p>Ajout ligne : Contribution du Régime Général à la Dotation des ARS pour le Financement du FIR.</p>	

	<p>- des permanences des soins ambulatoire et effectuée en cliniques ;</p> <p>- du PAERPA (plan personnalisé de santé - personnes âgées en perte d'autonomie), du PTMG (praticien territorial de médecine général), du PTMA (praticien territorial de médecine ambulatoire), ..., du PIAS (contrat praticien à activité saisonnière), de le MCS (forfait médecin correspondant du SAMU) et des forfaits de télémédecine ;</p> <p>nous ne disposons plus des informations par type d'enveloppes FIR au niveau CNAMTS, comme auparavant.</p> <p>Afin de pouvoir communiquer tout de même sur ces montants versés aux établissements, nous avons globalisé en une seule ligne (à la fin de la statistique) la contribution du régime général aux ARS en 2014 et 2015 au titre du FIR.</p> <p>Les anciens postes « FIR » ne comportent plus de montants.</p>		
--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis le 18 décembre 2015 (en date de traitement), l'organisme d'affiliation des données de la SLM INTERIALE (n°SLM 604) est erroné dans le SNIIRAM.</li> </ul> <p>Ce qui fait que 100% des données de janvier 2016 (en date de traitement), soit environ 9 millions d'euros en montants remboursés, sont rattachées à tort à l'organisme d'affiliation <b>999</b>.</p> <p>Habituellement, les remboursements de soins rattachés à une caisse <b>999</b> sont rejetés automatiquement dans la statistique nationale.</p> <p>Exceptionnellement et jusqu'à ce que le sujet soit réglé informatiquement, nous réintégrons ces remboursements de soins dans notre statistique.</p>		
<p><b>Février-16</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mois de janvier 2016 a été rebasé suite à la reventilation des remboursements de la SLM INTERIALE selon la caisse du bénéficiaire</li> </ul>	<p><b>Forfait Biologie IVG Ville</b>  → intégration dans le « <b>B des laboratoires</b> »</p> <p><b>Rémunération spécifique des centres de santé</b></p>	<p><b>Forfait Biologie IVG Ville</b>  → intégration dans le « <b>B des laboratoires</b> »</p>

	dans les bonnes CPAM. L'incidence financière est mineure.	<p>→ intégration dans « options démographiques des centres de santé »</p> <p><b>Expérimentation transport urgence</b></p> <p>→ intégration dans « Frais de transport des malades – SMUR »</p> <p><b>Rémunération dépistage cancer colorectal</b></p> <p>→ intégration dans « Autres honoraires Médecins généralistes libéraux »</p>	<p><b>Rémunération spécifique des centres de santé</b></p> <p>→ intégration dans « options démographiques des centres de santé »</p> <p><b>Expérimentation transport urgence</b></p> <p>→ intégration dans « Frais de transport des malades – SMUR »</p> <p><b>Rémunération dépistage cancer colorectal</b></p> <p>→ intégration dans « Autres honoraires Médecins généralistes libéraux »</p>
<b>Mars-16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler.</li> </ul>		→ <b>les actes en KE</b> pour les sages-femmes dans la stat en DTS-> rebasculés dans « C+SF » et (avant dans la ligne « autres »)
<b>Avril-16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler.</li> </ul>		
<b>Mai-16</b>		Une erreur technique comptabilisait ces remboursements de soins dans le « total » mais ne les faisaient pas apparaitre dans la	→ Ajout des soins de proximité dans le poste « autre », rétopolation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erratum : Rétopolation des « soins de proximité » depuis le début de l'année 2016.</li> <li>• Remise des lignes « Actes en KE » et « Forfait sortie précoce » du poste « sages-femmes libérales » dans le bon ordre.</li> </ul>	sous-ligne « soins de proximité.	depuis le début de l'année 2016.
<b>Juin-16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une série « soins de proximité »</li> </ul>
<b>Juillet-16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
<b>Août-16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tiers-Payant Généralisation : création de la majoration hors parcours de soins (TMT).</li> </ul>		→ Pas de création d'une nouvelle série pour le TMT. Il est intégré dans les lignes dépenses « consultations » et « actes techniques ».
<b>Septembre - 16</b>	Pas de modifications	Pas de modifications	Pas de modifications
<b>Octobre - 16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des ACE, ADC et ATM dans la ligne « Actes en SF, ACO, ADC et ATM » des sages-femmes libérales.</li> <li>• Intégration des ADE dans la ligne « Actes en KE et ADE » des sages-femmes libérales.</li> </ul>	Une erreur technique comptabilisait ces remboursements de soins dans le « total sages-femmes libérales » mais ne les faisaient pas apparaître dans les sous-lignes « Actes en SF, ACO, ADC et ATM » et « « Actes en KE et ADE »	



<p><b>Novembre - 16</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attentat – Prise en charge spécifique dépassement</li> </ul> <p>Depuis le 14 juillet 2016, les dépassements d'honoraires sont en charges pour les personnes victimes directes ou indirectes des attentats (personnes blessées, personnes présentes et proches)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération pharmaciens AOD : Elle est intégrée dans la ligne « Rémunération sur objectifs des pharmaciens »</li> <li>• Changement de libellé pour la ligne « Dont Rémunération suivi personnes âgées » qui n'était pas un « dont » et qui devient au niveau des consultations « Rémunération suivi personnes âgées – Consultations » et au niveau des visites, « Rémunération suivi personnes âgées – Visites ».</li> <li>• Hôpitaux de proximité : Elle est regroupée avec la ligne « Tarification à l'activité » et le libellé change dans la statistique et devient « Tarification à l'activité (y compris Hôpitaux de proximité).</li> <li>• La dotation MIG (Mission d'intérêt général)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout ligne : Prise en charge dépassement attentat</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> </ul>	
-----------------------------	--	---	--

	<p>SSR : elle est intégrée dans la série QQN SSR pour les cliniques privées et dans les MIGAC pour les hôpitaux publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Versement des pénalités de retard AMO : Elle est intégrée dans la ligne « Autres honoraires du secteur privé » de chaque profession et des centres de santé.</li> <li>• Rémunération pharmaciens RPPS : Elle est Intégrée dans la ligne « Rémunération sur objectifs des pharmaciens »</li> <li>• Rémunération médecin traitant centres de santé : elle est intégrée dans la ligne « Rémunération du médecin traitant du bloc des centres de santé »</li> <li>• Majorations pour les pédiatres NFP/ NFE/MEP : elle est intégrée dans la ligne « consultations des spécialistes »</li> <li>• Majoration enfant pour les généralistes : Elle est intégrée dans la ligne « consultations des omnipraticiens »</li> <li>• Indemnités maladie versées aux PAMC en cas de double activité Intégration : Elle est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> <li>• Pas de création de ligne.</li> </ul>	
--	---	--	--

	intégrée dans la ligne « Indemnités journalières de moins de 3 mois »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de création de ligne.</li>   <li>• Pas de création de ligne.</li> </ul>	
<b>Décembre - 16</b>	Pas de modifications	Pas de modifications	Pas de modifications